

**CONFERENCE DE PRESSE DU 28 SEPTEMBRE 2023
UDES**

**Pas de conférence sociale sans nouvelle impulsion autour du
financement des politiques sociales**

La rentrée sociale et économique est difficile pour les employeurs de l'économie sociale et solidaire.

Rappelons que l'ESS représente déjà 10% du PIB et a vocation à grandir mais elle reste particulièrement concernée par les enjeux des métiers en tension. A titre indicatif, 100 000 postes sont actuellement à pourvoir au sein de l'ESS : 50 000 dans le secteur médico-social et l'action sociale, 20 000 dans l'aide et soins à domicile, 20 000 dans l'animation et le sport.

L'UDES a notamment lancé en janvier 2022 un appel des employeurs engagés permettant de mettre en évidence les engagements pris par l'union et ses 23 fédérations membres sur la responsabilité sociale et environnementale de l'employeur (recrutement, formation, sens et qualité du travail, management, dialogue social, gouvernance, responsabilité environnementale).

La situation des entreprises que nous représentons est tendue en cette rentrée en raison :

1. **De la poursuite de l'inflation** (hausse des minima conventionnels, hausse du montant des factures énergétiques et des matières premières de près de 12 % en deux ans)
 1. Dans les services aux personnes (aide à domicile, médico-social, éducation populaire) l'inflation a un impact sur les transports, les déplacements, l'hébergement.
2. **Des effets collatéraux de la crise sanitaire** durant laquelle les associations ont puisé dans leurs réserves pour se maintenir à flot, en plus du soutien précieux de l'Etat. Certaines ont utilisé ses mécanismes proposés, comme les PGE mais la plupart ont vu leur trésorerie s'amenuiser.
3. **De la baisse en tendance du financement des politiques sociales si l'on prend l'ensemble des acteurs concernés (Etat et collectivités)** : les collectivités territoriales ont moins de ressources et leurs dotations globales n'ont pas été suffisamment rehaussées (suppression de la taxe d'habitation, transfert de l'Etat sur les collectivités territoriales). L'enjeu principal porte donc sur la pérennisation du modèle économique des structures, notamment au regard des annonces de réduction des dépenses publiques en cette rentrée. Par exemple, dans l'aide à domicile, certains réseaux font état de structures en très grandes difficultés économiques
4. **De la pénurie de main d'œuvre qui persiste malgré les avancées** obtenues via les comités de filière. Dans le tourisme social et familial, à noter les effets négatifs des nouvelles conditions d'accès à l'assurance chômage pour les saisonniers (six mois au lieu de quatre pour recharger les droits) qui conduisent à aggraver les

tensions sur l'emploi et à la fermeture de centres de loisirs cet été par manque de personnel. Dans l'aide à domicile, ce sont 35%, des structures qui sont en manque de personnel.

Dans ce contexte, il est urgent de maintenir un mécanisme de solidarité nationale en direction des associations pour ne pas accroître les inégalités. Les émeutes de cet été dans certains quartiers fragiles montrent combien il est important de renforcer le tissu associatif, la cohésion sociale et l'éducation populaire.

Il est indispensable que la Loi de finances de la Sécurité sociale pour 2024 ne se traduise pas par un désengagement de l'Etat sur les politiques sociales, les collectivités territoriales n'étant plus en mesure d'absorber les nouveaux besoins sauf à augmenter les impôts, ce qui est le cas pour la taxe foncière dans plusieurs départements.

Le secteur a des besoins accrus pour maintenir ses activités et se développer dans un contexte d'évolutions démographiques fortes.

De la petite enfance au grand âge, le système s'effondre. **Pour le préserver, l'Etat doit flécher 4 milliards d'euros sur les deux prochaines années en direction des entreprises sociales** et solidaires, en première ligne dans la mise en œuvre des politiques sociales et pour préserver les services d'intérêt général.

Nombre de secteurs sont en effet en souffrance et demandent des moyens supplémentaires dont bon nombre sont liées aux engagements pris par l'Etat et les départements en direction des personnes fragiles :

1. **Le médico-social non lucratif reste en attente du 1,1 milliard d'euros promis par le Gouvernement** et permettant notamment l'augmentation des salaires dans le cadre du Ségur de la santé, une condition sine qua non pour la pérennité des structures. Le secteur demande en outre un traitement des mesures inflation sur les NAO équivalent à celui qui existe dans la fonction publique. Enfin en 2025 seront mis en place les nouveaux systèmes de classification et de rémunération de la nouvelle convention collective unique étendue (CCUE) qui conduira à une masse salariale brute globale bonifiée de 2 milliards pour le secteur.
2. **Les secteur Famille et petite enfance attendent une revalorisation de la convention d'objectif et de gestion (COG) de la CNAF** et le maintien des 10 millions d'euros sur 5 ans du fonds d'action national d'action sociale
3. **L'éducation populaire fortement déstabilisée par la baisse des subventions des collectivités locales** demande l'organisation d'une conférence de financeurs pour pluri annualiser les moyens dans le cadre des activités financées par les subventions ou les marchés publics.
4. **Enfin, l'aide à domicile a besoin d'un fonds de roulement de 400 millions d'euros pour assurer son maintien** est en attente d'une réforme structurelle du financement de la perte d'autonomie dans le cadre du projet de loi Bien Vieillir. L'UDES annoncera un arsenal de mesures en ce sens le 5 octobre dans le cadre d'une Conférence organisée au Ministère de la Santé.

Dans ce contexte les employeurs prennent des mesures fortes **pour renforcer l'attractivité des métiers et accompagner l'évolution des modèles économiques** des structures :

5. Renforcement des capacités d'innovation sociale pour répondre à l'évolution des besoins aux besoins des personnes.
6. Professionnalisation du secteur et politique de formation développée à l'attention des salariés avec des gros efforts menés par les branches sur ces sujets.
7. Développement de l'efficacité de l'action sociale dans les territoires au plus proche des besoins.
8. Accompagnement à la diversification des activités, au rapprochement et à la mutualisation.

Face aux difficultés, l'UDES attend qu'un bouclier fiscal soit mis en place pour les entreprises de l'ESS dans le cadre du projet de loi de finances 2024 :

L'Union plaide en projet de loi de finances pour :

1. **Une nécessaire et urgente réforme de la taxe sur les salaires pour les associations** « l'impôt le plus contre-productif pour l'emploi » en face de la disparition progressive de la CVAE d'ici 2027. Une telle inégalité de traitement ne peut être acceptable.
2. **Une incitation fiscale pour les entreprises ESS qui veulent mettre en place un dispositif de partage de la valeur.**
3. **La création d'une prime d'innovation sociale** au profit des organismes à but non lucratif, sachant que les entreprises du secteur marchand bénéficient d'un Crédit d'impôt recherche qui représentait plus de 7 MD€ en 2022.
4. **Le maintien et le développement dans un contexte de mutation du SPE sur France Travail des dispositifs de soutien à l'emploi des chômeurs de longue durée** particulièrement dans les zones fragiles (zones de revitalisation rurales, quartiers prioritaires de la ville) : maintien des contrats aidés, 15 000 sont menacés de disparition sans que l'on sache quels secteurs sont concernés... maintien de l'effort sur le dispositif territoires chômeurs de longue durée.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale doit quant à lui traduire l'ensemble des besoins d'activités des professionnels du CARE tels que précédemment cités. Dans ce cadre, l'UDES attend :

1. Une proposition de loi sur le bien vieillir ;
2. Un plan d'actions. Des éléments présentés à la CNSA mettent en évidence trois grands leviers : le recrutement, le financement de l'aide à domicile et l'évolution du modèle économique des ehpad ;
3. Une loi de programmation pluriannuelle sur le grand âge que doit traduire le PLFSS 2024.

Dans un contexte de tension dans les quartiers fragiles de la République et alors que le gouvernement veut baisser le chômage de deux points passage de 7 à 5 %, Les acteurs de l'ESS sont essentiels pour :

- Permettre de retrouver le lien et développer l'intervention sociale dans les quartiers et les zones rurales
- Permettre le plein emploi sachant que les personnes prioritairement à insérer dans un contexte de baisse du chômage sont des personnes peu ou pas qualifiées

La conférence sociale qui est annoncée pour la mi-octobre doit intégrer l'ensemble des dimensions permettant de renforcer le partage de la valeur et le

développement des carrières tout en prenant en considération des effets collatéraux pour les employeurs d'une approche sociale qui doit être accompagnée :

4. L'inflation doit être répercutée dans les aides aux entreprises
5. Le partage de la valeur doit être assumé par les financeurs des secteurs du *Care*
6. L'Etat et les départements doivent anticiper les évolutions conventionnelles permettant la négociation de compromis sociaux permettant des évolutions de salaires. Nombre d'accords de branche sont aujourd'hui en souffrance de ce fait.

Un agenda social ESS en phase avec les ambitions gouvernementales :

7. Les mesures pour l'emploi des seniors, évacuées de la réforme des retraites par le Conseil constitutionnel, reviendront par la fenêtre de la négociation collective.
8. L'UDES est également engagée sur ce sujet au travers de la négociation qu'elle vient de lancer sur la transition démographique et l'attractivité des emplois dans l'ESS.
9. La question des transitions démographiques est un sujet particulièrement structurant pour les employeurs de l'ESS : Le lien entre démographie et attractivité des emplois : opportunités de développement de l'emploi et qualité de ces emplois pour les salariés ou demandeurs d'emplois qui viennent vers l'ESS. Dans l'ESS seule, ce sont près de 500 000 emplois à pourvoir d'ici 2030 pour faire face aux départs en retraite.
10. Différents leviers pourraient être explorés : l'emploi des seniors, l'aide aux aidants, la nécessaire sensibilisation des jeunes aux métiers de l'ESS, la formation des managers et employeurs à l'amélioration de leurs pratiques de recrutement, la poursuite des efforts en matière d'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle

Alors que le gouvernement vient de lancer la planification écologique, les employeurs de l'ESS sont pleinement engagés dans la transition écologique :

11. Pour permettre aux employeurs de l'ESS de relever ce défi, l'UDES a déployé un plan d'actions au début de l'année 2023. Intitulé « Objectif Transitions 2025 », ce projet ambitieux vise à sensibiliser, outiller et former les employeurs de l'ESS afin de leur permettre de faire évoluer leur modèle socio-économique et d'atteindre les objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre fixés par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone 2030.
12. Le 1er volet de ce projet s'est achevé fin juin 2023 avec l'organisation de six Rencontres régionales. Avec plus de 400 participants sur l'ensemble de ces rencontres, l'UDES et ses partenaires, nationaux et régionaux, ont ainsi rassemblé des employeurs et salariés de l'ESS pour débattre autour du rôle fondamental que doit jouer l'ESS et ses dirigeants dans cette transition écologique.
13. Le 2nd volet avec la réalisation d'un bilan carbone (BGES) adapté aux entreprises de l'ESS et le déploiement d'un parcours d'accompagnement à la mesure de l'impact environnemental et à la conduite du changement va débuter à la rentrée. Lancement d'une plateforme de comptabilité carbone hier le 27 septembre et déploiement des formations de novembre 2023 à mars 2024.

14. Troisième volet : la réalisation d'un EDEC Transition écologique comportant des monographies par branche professionnelle et la réalisation de diagnostic d'impact compétences afin d'évaluer l'impact de la transition écologique sur les métiers et les qualifications tant sur les métiers verts que sur les métiers verdissants.

Fort des résultats de cette étude, l'UDES engagera en 2024 une négociation avec ses partenaires sociaux d'un propre accord paritaire multiprofessionnel relatif à la « transition écologique des entreprises de l'ESS et au dialogue social ».